Université Paris 13 (93) : un enseignant suspendu après s'en être pris à une étudiante voilée

10/02/2015 à 18h16

Un enseignant de l'université Paris 13 a été démis de ses fonctions après avoir menacé de ne pas faire cours devant une étudiante voilée. Il avait annoncé son intention de ne plus donner de cours devant une étudiante voilée. Cet enseignant de l'université Paris 13 Villetaneuse (Seine-Saint-Denis) a été déchargé de son enseignement par sa direction.

> *Dans son mail, l'avocat disait son «bonheur» de faire cours à «ces étudiants aux couleurs de tous les drapeaux du monde, de toutes les religions», mais redouter le moment où il aurait à «affronter le visage d'une étudiante» voilée.*

> *Dès lors que «le port du voile est autorisé à l'université, si un enseignant, a fortiori un avocat qui connaît le droit, s'autorise à faire de la discrimination, la première chose à faire c'est de le suspendre», a réagi le président de Paris 13, Jean-Loup Salzmann.*

Jean-Loup Salzmann sur le Bondy Blog (11/08/2013)

:

> *Que pensez-vous de l'idée de légiférer pour interdire le « port du voile » aux jeunes filles dans les universités ?*
> *Personnellement, je pense que c'est une très mauvaise idée. Tout d'abord parce qu'il n'y a pas de demandes des universités, ensuite parce qu'il n'y a pas de problèmes. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de faire une loi quand il n'y*

a ni demande, ni problème.